

Résultats de l'enquête sur le Télésoin

Il y a quelques semaines nous vous avons fait une consultation à propos du Télésoin, de l'utilisation que vous en faisiez ainsi que des craintes que ce nouvel outil pouvait susciter.

Alors que la limite de validité du décret nous autorisant cette pratique, initialement fixée au 10 juillet, a été prolongé jusqu'au 30 octobre puis jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, il nous semblait important de faire un point concernant les résultats de cette enquête.

Ils sont à prendre avec toute la réserve qu'impose une participation moins importante qu'habituellement mais ils sont tout de même révélateurs de la diversité des pratiques au sein de notre profession. Et force est de constater que cette dernière est partagée sur la question du Télésoin, tant au niveau de sa pertinence que de son utilisation.

Les risques de dérives sont quant à eux bien assimilés par la majorité d'entre nous.
Voici donc l'analyse que nous pouvons faire des résultats obtenus:

Si une majorité d'entre nous ne voit pas l'utilité du Télésoin en période hors crise, une partie non négligeable souhaite sa pérennisation avec cependant le maintien de la première séance bilan faite en présentiel.

La question de prendre en compte la totalité des séances en Télésoin, bilan y compris, qui peut avoir un intérêt non négligeable en période de crise, ne soulève pas l'enthousiasme de la majorité des kinésithérapeutes qui ne désirent pas que cette possibilité soit permise.

La proximité géographique du patient avec le kiné est aussi un élément important dans près des deux tiers des réponses données. Ceci va de paire avec la première séance bilan voulue préférentiellement en présentiel.

La peur de dénaturer le soin kiné et les dérives commerciales qui pourraient découler d'une réglementation trop laxiste concernant l'utilisation du Télésoin ressort aussi nettement dans respectivement 71% et 82% des voix exprimées.

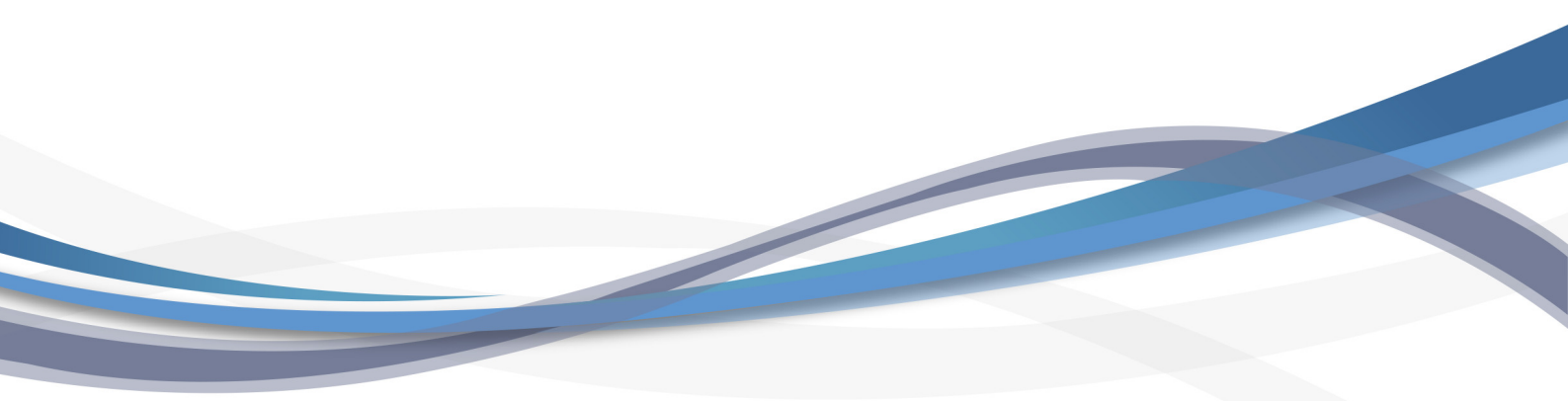
La crise sanitaire a engendré de nombreux changements dans la façon de travailler de la population française et mondiale. Nous n'avons pas échappé à cette situation et cela a permis de faire un essai en conditions réelles du Télésoin, d'en dégager les avantages et les inconvénients.

Bien qu'une familiarisation soit nécessaire afin d'en appréhender tous les contours, le Télésoin peut selon nous constituer un outil supplémentaire dans notre arsenal thérapeutique s'il est bien utilisé et cadré. Libre à chacun de l'utiliser ou pas.

Nous ne sommes pas favorable à la possibilité d'y inclure la première séance bilan, ni de faire la totalité du traitement par écran interposé quand les séances peuvent être faites au cabinet ou à domicile en présentiel.

Nous reconnaissons qu'il a été d'une certaine utilité pendant cette crise sanitaire en permettant la prise en charge de patients sans les mettre en danger vis à vis d'une éventuelle contamination par la COVID.

Attention toutefois au risque de dérives commerciales qui pourraient en découler, restons vigilants.



Les propositions d'Alizé pour une pratique raisonnée du télésoin:

1. La prise en charge en Télésoin doit faire suite à une première séance en présentiel
2. La réalisation d'acte de kinésithérapie en Télésoin doit être réservée aux kinésithérapeutes libéraux et aux kinésithérapeutes salariés par des organismes qui réalisent des soins et qui sont installés sur le territoire Français. Cela permet d'éviter des dérives telles que la réalisation du Télésoin par des entités situées en dehors du territoire ou par des mutuelles.
3. Le Télésoin doit être proposé uniquement pour quelques séances en cours de traitement ou pour permettre de réaliser un contrôle après la fin du traitement (ce qui implique de créer un acte dédié) et représenter une part minoritaire des soins.
La relation humaine joue un rôle important dans la prise en charge kinésithérapique, cette proposition a pour vocation de préserver ce lien.
4. Les actes de télésoin présentent un intérêt particulier pour :
 - les patients isolés géographiquement,
 - les patients dont le système immunitaire est incompatible avec la venue au cabinet
 - les patients souffrant de façon temporaire d'une pathologie contagieuse.

Pour ces cas précis les règles doivent être assouplies en ce qui concerne le nombre total de séances pouvant être réalisées en Télésoin.

Cependant, le télésoin ne doit pas être un pis-aller qui permettrait au gouvernement de faire l'économie d'une véritable politique globale de revitalisation des zones sous denses et d'une augmentation conséquente des frais de déplacement à un niveau qui inciterait les kinésithérapeutes à se rendre au domicile de leurs patients.

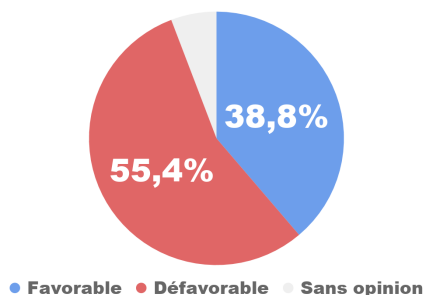
5. Généralisation par les URPS d'une plateforme de téléconsultation sécurisée et gratuite.
6. Création d'une charte de bonnes pratiques en concertation avec les acteurs de la profession
7. Création d'un acte de télé-coordination permettant d'améliorer la qualité des soins dispensés en valoriser la coordination entre l'hôpital et la médecine de ville.
Cet acte permettrait une transmission optimale des informations lorsqu'un patient passe de la ville à l'hôpital ou inversement.
8. La formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes sera enrichie par des apports concernant le télésoin

Spéciale dédicace à la région AURA qui, avec plus de 18% des votes, est la région la plus active dans cette enquête.

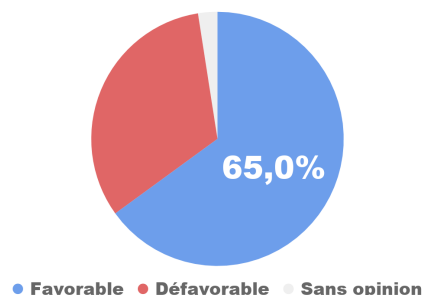
Vous trouverez ci-dessous les représentations graphiques des réponses aux principales questions.

Selon vous quels types d'intervenants doivent pouvoir proposer des actes de kinésithérapie en Téléssoin ?

Aux patients qui dépendent de la zone d'influence géographique du kiné qui dispense le Téléssoin

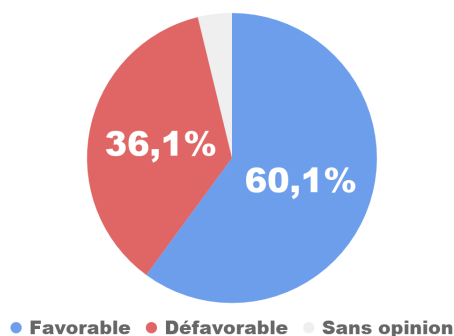


Aux patients qui fréquentent ou ont déjà fréquenté physiquement la structure de soin du kiné qui dispense le Téléssoin

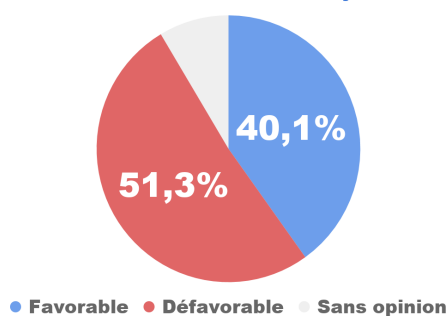


Selon vous les actes de kinésithérapie en Téléssoin doivent pouvoir être proposés par ?

Les Kinés exerçants sur le territoire Français

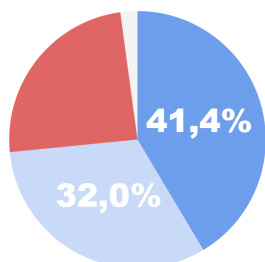


Les Kinés salariés par des structures qui réalisent des soins sur le territoire Français



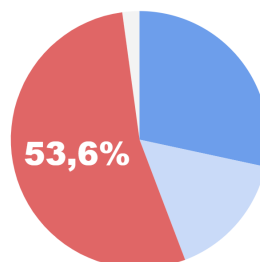
Selon vous les actes de kinésithérapie en Télésoin doivent pouvoir être proposés ?

Pendant une période de crise comme aujourd'hui



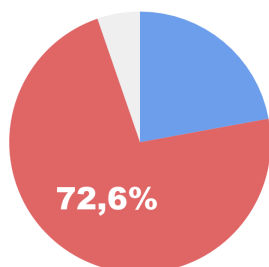
● Favorable après 1ère séance physique
● Favorable directement ● Défavorable ● Sans opinion

De façon permanente une fois la crise terminée



● Favorable après 1ère séance physique
● Favorable directement ● Défavorable ● Sans opinion

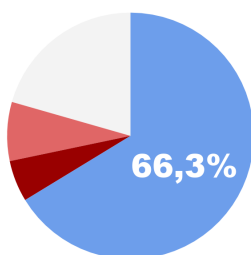
A tous les patients sur l'ensemble du territoire



● Favorable ● Défavorable ● Sans opinion

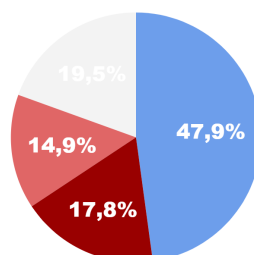
Selon vous les actes de kinésithérapie en Télésoin doivent pouvoir être proposés ?

Pour un patient en mesure de se déplacer



● Quelques séances ● Totalité (1ère séance physique)
● Totalité avec bilan ● Sans opinion

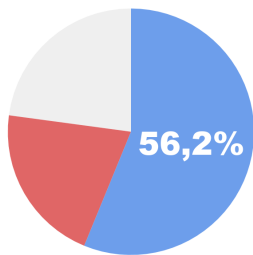
Pour un patient dans l'incapacité de se déplacer



● Quelques séances ● Totalité (1ère séance physique)
● Totalité avec bilan ● Sans opinion

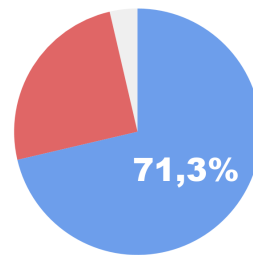
Avantages/inconvénients

Le télésoin permet de limiter les risques de contamination



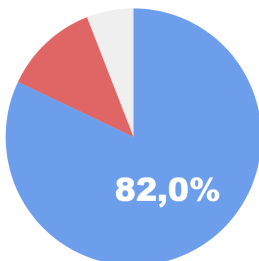
● Plutôt d'accord ● Plutôt pas d'accord ● Sans opinion

Le télésoin peut dénaturer notre intervention car pas contact avec patient



● Plutôt d'accord ● Plutôt pas d'accord ● Sans opinion

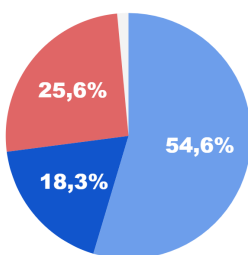
Le télésoin peut conduire à des dérives commerciales



● Plutôt d'accord ● Plutôt pas d'accord ● Sans opinion

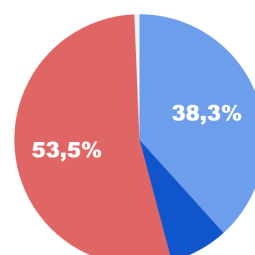
Quel est votre avis sur le Télésoin ?

Pendant la crise



● Intéressant si reste minoritaire
● Incontournable ● Aucun intérêt ● Sans opinion

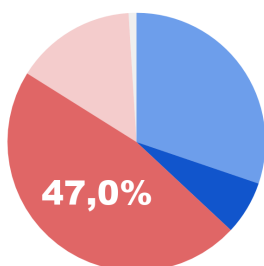
Après la crise sanitaire



● Intéressant si reste minoritaire
● Incontournable ● Aucun intérêt ● Sans opinion

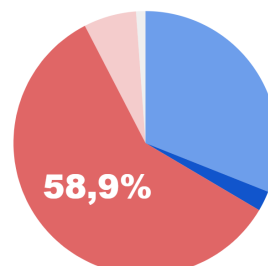
Utilisation du Télésoin

Souhaitez-vous l'utiliser pendant la crise



● OUI occasionnellement ● OUI outil central dans ma pratique
● NON pas d'utilité ● NON pb technique ● Sans opinion

Souhaiteriez-vous l'utiliser après la crise



● OUI occasionnellement ● OUI outil central dans ma pratique
● NON pas d'utilité ● NON pb technique ● Sans opinion

☎ 06.61.84.44.47

🌐 www.alize-kine.org

✉ contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var